

*Le Haut-commissaire aux solidarités actives
invité au Conseil d'administration de la Cnaf*

Martin Hirsch remercie la branche Famille pour sa forte implication dans les expérimentations du Rsa

Mardi 8 avril 2008, répondant à l'invitation du conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), Martin Hirsch, Haut-commissaire aux solidarités actives, est venu faire le point sur le Revenu de solidarité active (Rsa).

Il a rappelé que le Rsa était une réforme « compliquée à mettre en œuvre, comportant des implications lourdes. »

Il a remercié le réseau des Caisses d'allocations familiales pour sa mobilisation depuis plus d'un an, ajoutant que « l'appropriation de cette réforme par les acteurs de terrain était très forte. »

Le Haut-commissaire a ensuite précisé que les expérimentations avaient bien démarré, avec « un tiers des Conseils généraux et des Caf qui se sont lancés dans les expérimentations. »

Enfin, il a conclu son propos en rappelant son objectif d'une généralisation du Rsa à la fin de l'année 2008.



Contact presse
Guillaume Peyroles

Tél. : 01 45 65 54 05
Fax : 01 45 65 53 65
guillaume.peyroles
@cnaf.fr

La branche Famille et le Rsa

Quarante Conseils généraux ont fait acte de candidature pour expérimenter le Rsa. Trente quatre d'entre eux sont aujourd'hui autorisés à le faire et ont effectivement démarré les expérimentations. Conformément aux possibilités ouvertes par un décret du 5 octobre 2007 pris en application de la loi du 21 août 2007, les Préfets ont délégué aux Caf, dans la plupart des départements expérimentateurs, l'accompagnement social des bénéficiaires de l'Api, dans le prolongement du versement de la prestation, les positionnant ainsi comme référent unique.

Le Rsa fait l'objet d'expérimentations depuis l'automne dernier dans le cadre de la première vague des expérimentations : à la fin 2007, dix Conseils généraux et Caf expérimentaient effectivement le Rsa¹. Ils sont rejoints par seize autres au 1^{er} février 2008², puis sept supplémentaires³ au mois de mars 2008. Comme le précise le livre vert, l'expérimentation est au total ouverte au bénéfice de plus de 110 000 bénéficiaires du Rmi résidant dans les territoires choisis par chacun des Conseils généraux, correspondant selon les cas, aux circonscriptions d'une commission locale d'insertion (CLI) ou de une ou plusieurs unités territoriales d'action sociale.

¹ Outre le département de l'Eure qui a débuté à l'été, ces départements sont : Charente, Côte d'Or, Loir et Cher, Hérault, Loire Atlantique, Marne, Oise, Vienne, Val d'Oise.

² Ceux-ci sont : Deux-Sèvres, Nord, Côtes d'Armor, Bouches du Rhône, Haute Saône, Ille et Vilaine, Aisne, Allier, Calvados, Charente Maritime, Haute Corse, Gard, Gers, Haute Marne, Morbihan, Pas de Calais, Seine Maritime.

³ Alpes Maritimes, Haute Corse, Creuse, Dordogne, Doubs, Rhône, Seine Saint-Denis.